



Commune de
Blonay - Saint-Légier
CONSEIL COMMUNAL

Blonay, le 29 mai 2026

Préavis N° 16-2025 concernant la réfection de la chaussée, de l'éclairage public, des conduites d'eau potable et d'égouts, ainsi que la réalisation d'un trottoir franchissable à la route de la Chaniaz, pour un montant total de CHF 2'119'000.-

EXTRAIT

Du procès-verbal de la séance du Conseil communal de Blonay – Saint-Légier du 26 mai 2026 présidée par Monsieur Charles Morard, président.

Le Conseil communal de Blonay - Saint-Légier,

vu le préavis N° 16-2025,

vu les rapports des commissions chargées de son étude,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

a accepté à la majorité (63 oui, 0 non et 2 abstentions), les conclusions du préavis municipal, à savoir :

- d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réfection de la chaussée, de l'éclairage public, des conduites d'eau potable et d'égouts, ainsi que la réalisation d'un trottoir franchissable à la route de la Chaniaz ;
- de lui accorder à cet effet un montant de CHF 2'119'000.- ;
- d'autoriser la Municipalité à encaisser la subvention de l'ECA ;
- d'autoriser la dépense par un emprunt.

Ainsi délibéré et voté en séance du Conseil communal du 26 mai 2026.

LE BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Le président

La secrétaire


Charles Morard


Ariane Wunderli

